



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 347

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 347 intitulé** « *Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la ville de Sutton* »

Ledit règlement a pour objet le remplacement du règlement en vigueur, adopté en 2003, soit le règlement numéro 19 intitulé « Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la Ville de Sutton » qui ne reflète plus l'évolution du coût de la vie ni les exigences contemporaines liées aux responsabilités des élus.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/Reglement-numero-347-traitement-des-elus-VF.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 4^{ième} jour du mois de **décembre** de l'an **2025**.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques